

**National Energy
Board**



**Office national
de l'énergie**

ADDENDUM #1

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Services de conception graphique

Demandes de renseignements : Prière d'adresser les demandes de renseignements à :

Papa Thierno Ndiaye
Telephone: (403) 472-4058
Facsimile: (403) 299-3637
Email: proposals.propositions@neb-one.gc.ca
Cc: PapaThierno.Ndiaye@neb-one.gc.ca

Bureau émetteur

Office national de l'énergie
Suite 210, 517 - 10ième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

Fournisseur

À déterminer

Cet avis est d'informer les soumissionnaires éventuels de l'Addendum #1 À la demande de proposition ci-haut citée.

Le présent addendum à la demande de soumissions No. 01 est apportée afin de :

1. Répondre aux questions soulevées à ce jour

Question 1

Est-ce que les soumissionnaires doivent avoir la cote de fiabilité au moment de soumettre la proposition? Est-ce que le processus d'obtention de la cote est long et complexe? Est-ce possible d'aller de l'avant avec le processus une fois le choix du soumissionnaire gagnant fait, avant de commencer le travail?

Response 1

Un soumissionnaire peut ne pas détenir la cote de fiabilité appropriée au moment de soumettre sa proposition. Le processus d'obtention d'une autorisation de sécurité est au cas par cas et relève entièrement de Services Publics et Approvisionnement Canada et il est fortement recommandé aux soumissionnaires de se rapprocher de leurs services et initier les démarches appropriées - <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/services/secinfo-fra.html>
Aucun contrat ne peut être attribué sans satisfaire au préalable à toutes les exigences de sécurité requise.

Question 2

Est-ce qu'une société de l'extérieur des États-Unis peut présenter une proposition? (p. ex., de l'Inde ou du Canada)

Réponse 2

L'approvisionnement est visé par les dispositions des accords suivants : Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (OMC-AMP), Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et Accord sur le commerce intérieur (ACD).
Toute société admissible aux termes de l'un de ces accords peut présenter une proposition.

Question 3

Nous faudrait-il assister à des réunions sur place?

Réponse 3

Veillez consulter l'annexe A de l'appel de propositions, plus particulièrement les pages 42 et 43.

Question 4

Pouvons-nous exécuter les tâches décrites dans l'appel de propositions à partir d'un pays autre que les États-Unis? (p. ex., l'Inde ou le Canada)

Réponse 4

Veillez consulter l'annexe A de l'appel de propositions, plus particulièrement les pages 42 et 43.

Question 5

Pouvons-nous présenter notre proposition par courriel?

Réponse 5

Oui.

Question 6

Il stipule que l'ONÉ n'acceptera aucune dépense de voyage et de séjour engagée à la suite d'une réinstallation.

Cette clause s'applique-t-elle à l'une de ces deux exigences:

- 1 - Le coût des frais de déplacement et de subsistance du concepteur principal qui doit assister à 3 réunions à Calgary (référence: les produits livrables de SoW 2.2).
- 2 - Le coût des frais de déplacement et de séjour dans le cas où (référence: Évaluation requise R5: Le soumissionnaire peut, au besoin, fournir une ressource pour travailler sur place aux bureaux de l'ONÉ à Calgary).

Réponse 6

L'ONÉ n'acceptera pas les frais de voyage et de subsistance engagés par l'entrepreneur par suite d'un déménagement nécessaire pour remplir les conditions de tout contrat subséquent. Cela s'applique à l'ensemble de l'exigence.

Pour toute question relative aux frais de déplacement réellement engagés, il doit obtenir l'autorisation préalable de l'autorité de projet et sera assujéti à la vérification du gouvernement fédéral. Les frais de déplacement effectifs ne seront uniquement remboursés que conformément à la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=27228> .

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS RESTENT
INCHANGÉES.**